

## Assemblée Générale du Siveer

[Le Siveer](#) tiendra son Assemblée Générale le 20 janvier 2012, de 10h à 12h, à la salle polyvalente de la commune de Nieuil-L'Espoir.

Venant de toute la Vienne, près de 200 élus, représentants de leur collectivité au sein du Siveer, se réuniront à Nieuil-L'Espoir le 20 janvier, à l'occasion de l'Assemblée Générale du syndicat. Lors de cette journée de rencontres et de débats, les budgets primitifs des dépenses et des recettes pour l'année 2012, ainsi que de nouveaux statuts pour le Siveer, seront votés.

### Vote des budgets primitifs

Le Siveer est une structure publique dynamique dont le budget d'eau potable est estimé, pour l'année 2012, à 12 995 K€ HT. Le budget de l'assainissement devrait être, quant à lui, de 5 680 K€ HT tandis que celui de l'Administration Générale se monterait à 939 K€ HT.

En 2012, afin d'assurer l'équilibre budgétaire, les coûts d'exploitation du Siveer augmenteraient de 2,4%. Cette hausse aura des répercussions sur les charges des syndicats d'eau adhérents qui votent le prix de l'eau. En se basant sur l'évolution constatée en 2011, les abonnés devraient alors payer en 2012, en moyenne, leur eau entre 1,4 € et 1,5 € TTC le m<sup>3</sup> tout comme l'assainissement des eaux usées.

### Modification des statuts

Le 21 décembre 2011, le préfet de la région Poitou-Charentes, préfet de la Vienne, a pris un arrêté portant sur le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, visant à fusionner les syndicats d'eau du département au sein d'un syndicat unique, le Siveer. Pour rendre cela possible, le Siveer a proposé aux délégués des collectivités adhérentes une modification de ses statuts qu'ils seront amenés à voter le 20 janvier 2012, lors de l'Assemblée Générale. L'objectif est de sécuriser juridiquement les statuts du Siveer pour faciliter les intégrations de syndicats à venir. Conçus en lien avec les collectivités adhérentes au syndicat des eaux de la Vienne, les nouveaux statuts et règlement intérieur préciseront la gouvernance territorialisée en Comités Locaux (collège des délégués) et Comités territoriaux (fonctionnement en mode commission). Maître Landot, avocat et conseiller juridique du Siveer, présentera aux élus les principales évolutions par rapport aux statuts précédents.

### Transfert intégral de compétences

Les premières communes à avoir procédé à un transfert intégral de leur compétence en assainissement au Siveer, comprenant l'exploitation et l'investissement, sont la commune des Trois Moutiers, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, et la commune de Pouillé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le montant de la redevance assainissement pour ces communes sera abordée lors de l'Assemblée Générale du Siveer afin d'assurer l'équilibre du service.

### Nous rencontrer

**Le Président, Gilbert Beaujaneau et le Directeur Général, Marcus Agbekodo, se tiendront à votre disposition** pour répondre à toutes vos questions concernant les travaux de l'Assemblée Générale et les nouveaux statuts du Siveer, entre 9h30 et 10h. Nous vous remercions par avance de signaler votre présence à la chargée de communication, Christine Petit au 05 49 61 61 37 ou au 06 69 69 30 72.

Lieu de l'Assemblée Générale : Salle polyvalente – Rue des écoles – 86 340 Nieuil-L'Espoir

Horaire : 10h-12h

Contact sur place : Christine Petit, au 06 69 69 30 72.



[Accédez au site internet du Siveer.](#)

**Contact Presse** (envoi des documents préparatoires à l'AG, demande de visuels...)

Christine Petit

Chargée de communication

05.49.61.61.37 / 06.69.69.30.72

[c-petit@siveer.fr](mailto:c-petit@siveer.fr)

Siveer - 55, rue de Bonneuil-Matours - 86 000 Poitiers

Tél. : 05 49 61 16 90 - Fax : 05 49 44 14 23

e-mail : [siveer@siveer.fr](mailto:siveer@siveer.fr) - site : [www.siveer.fr](http://www.siveer.fr)